**J’ADOPTE LE RÉFLEXE DU COMPOSTAGE**

Dans le cadre du schéma métropolitain de gestion des déchets (délibéré en 2017), **la Métropole s’est fixée 3 objectifs**:

1. **Réduire les déchets collectés**
* Le Plan métropolitain de prévention, délibéré en 2019, détaille les actions à mettre en œuvre sur la période 2019-2025 pour réduire de 10% le ratio de déchets ménagers et assimilés collecté entre les années 2015 et 2025
1. **Augmenter la valorisation** matière et organique des déchets ultimes
2. **Optimiser les dispositifs** en place pour maitriser les coûts

La Métropole collecte et traite environ **1 200 000 tonnes de déchets** par an, dont 69% sont valorisés par recyclage, production de compost ou d’énergie. Si le taux de valorisation augmente grâce à la généralisation des extensions de consignes de tri ou à la modernisation des déchèteries qui permettent une meilleure valorisation des déchets, **le meilleur déchet reste celui que l’on ne produit pas** !

Réduire ses déchets à la source c’est économiser les matières premières épuisables, limiter les impacts sur l’environnement et la santé et diminuer les coûts liés au traitement des déchets. **Le compostage à domicile est l’un des meilleurs leviers d’action pour éviter la production de déchets, puisqu’il réduit le volume de la poubelle de 30%.**

**Pourquoi composter ?**

* Fabriquer votre propre compost entièrement gratuit et 100 % naturel qui fertilisera votre sol et vos plantes.
* Réduire le volume de vos déchets. En compostant, vous réduisez d’un tiers le volume initial de vos déchets. C’est 150 kg de déchets en moins par foyer et par an.
* Limiter les impacts sur l’environnement ; notons que cette catégorie de déchets contient plus de 70% d’eau. Collectés avec les ordures ménagères, ils représentent un coût important (camions de collecte, personnel), et des pollutions générées par ces collectes.
* Redonner à la nature ce qu’elle a créé (la matière organique) et reproduire le cycle naturel de l’environnement.

**JE COMMANDE MON COMPOSTEUR**

À ce jour, plus de **75000 composteurs et 9000 lombricomposteurs** ont été distribués sur le territoire métropolitain. De plus, 7400 foyers bénéficient d’un point de compostage collectif.

Commandez votre composteur ou votre lombricomposteur sur le site de la Métropole Aix-Marseille-Provence [**ICI**](https://dechets.ampmetropole.fr/particuliers/je-reduis-mes-dechets/je-nourris-mon-jardin-avec-le-compost/je-commande-un-composteur-individuel/) ou sur l’application Adoptez le Reflexe, disponible gratuitement sur les stores. Suite à votre commande, vous pourrez choisir votre lieu de retrait.

**JE COMPOSTE**

L’automne est la saison la plus propice pour répandre le compost mûr, mais aussi commencer un nouveau cycle de compostage.

Que dois-je faire en automne ?

* Veiller à fermer complètement le couvercle du composteur avant la saison des pluies
* Le surplus de compost jeune sera dispersé au pied des arbustes (maximum 5 cm)
* Le compost mûr pourra être déposé sur la pelouse (2 litres par m2)

 En Hiver, pendant la saison froide, la matière ne doit pas être retournée afin de faciliter le développement des micro-organismes. En effet, même en hiver, le processus de dégradation de la matière, bien que plus lent, se poursuit. Ainsi, vous pouvez l’alimenter tout l’hiver en diversifiant les apports (feuilles mortes, déchets de cuisine ou sciure et copeaux de bois).

Consultez nos guides du compostage en ligne sur le [**portail déchets**](https://dechets.ampmetropole.fr/particuliers/je-participe/documents-utiles/) de la Métropole.

**TEMPS FORT RÉDUIRE**

Durant les mois d’octobre et novembre, la Métropole renforce sa communication autour du compostage lors d’un temps fort dédié à la réduction des déchets. Venez rencontrer les éco-ambassadeurs de la Métropole, formés pour répondre à toutes vos questions sur la pratique du compostage de jardin ou du lombricompostage, solution de compostage en appartement proposée sur la Métropole. Dans le même temps, ils pourront répondre à d’autres interrogations (consignes de tri, déchèteries…).

Cette période de communication sera complétée par des opérations de **broyage de végétaux** déployées sur 55 communes de la Métropole. Ces opérations totalement gratuites se déroulent d’octobre à février et permettent aux usagers de repartir avec du **broyat** pour le sol du jardin. En parallèle, les “Cafés-Compost” organisés sont des moments privilégiés pour poser ses questions à un maître composteur présent et échanger entre habitants sur les pratiques de compostage.

L’ensemble des dates sont régulièrement mises à jour sur l’[**agenda du portail déchets**](https://dechets.ampmetropole.fr/particuliers/je-participe/) ou de l’application gratuite ADOPTEZ LE REFLEXE.